



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ___/___/___

Dossier complet le : ___/___/___

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Aménagement intégré du Vorz amont sur les communes de Sainte-Agnès et de Saint Mury-Monteymond

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

DROUET

Prénom(s)

Anne-Sophie

2.2 Personne morale

Dénomination

SYMBHI

Raison sociale

N° SIRET

2 5 3 1 0 5 1 0 5 0 0 0 1 7

Type de société (SA, SCI...)

Syndicat Mixte

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

Verdeil

Monsieur

Prénom(s)

Daniel

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
10. canalisation et régularisation des cours d'eau	Consolidation des berges par des techniques mixtes (enrochements + génie végétal ambitieux) sur une longueur supérieure à 200m - Modification du profil en long et du profil en travers sur une longueur supérieure à 100m.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de travaux concerne la restauration du lit et des berges du Vorz, avec un caractère ambitieux et novateur (génie végétal sur torrent de 5 à 8% de pente) selon les aménagements suivants :

- Élargissement du fond du lit de 3-4 m aujourd'hui, à 6 à 8m ;
 - Adoucissement des pentes des berges jusqu'à atteindre un rapport 3H/2V ;
 - Suppression de la digue en rive droite ;
 - Retrait des enrochements en rive gauche et retalutage et replantations à 3H/2V de la nouvelle berge ;
 - Utilisation de techniques végétales sur la partie médiane et haute des berges en rive droite et sur toute la hauteur de berge en rive gauche
 - Plantations denses pour concurrencer la reprise des espèces invasives densément présentes sur le secteur.
 - Stabilisation du fond du lit par des barrettes en enrochements bétonnées espacées de 10m, pour reproduire un modèle naturel de torrent en "step & pool", en garantissant la migration et l'habitat des espèces salmonidées.
- Le projet prévoit également la mise en place de parcours à moindre dommage au droit du moulin et du pont de la RD280 et sur le cône de déjection du Grand Joly (ouvrages hors lit mineur du Vorz) pour garantir la protection complète des enjeux.

4.2 Objectifs du projet

Les aménagements du Vorz à Sainte-Agnès et Saint-Mury-Monteymond ont pour objectifs principaux :

- o Protection des personnes et des biens contre les crues torrentielles des cours d'eau ; (crue centennale courte) ;
- o Préservation et restauration des milieux aquatiques, humides et rivulaires ;
- o Préservation, voire amélioration, de la dynamique hydro-sédimentaire, dans une logique amont-aval, ainsi que la préservation voire la restauration de leurs continuités écologiques.

Le projet fait la part belle au génie végétal. La conception se base également sur le principe d'économie circulaire, tous les enrochements aujourd'hui présents seront réutilisés sur place.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux prévus entre l'aval des plages de dépôt et le moulin sont :

- Stabilisation du fond du lit par des barrettes d'enrochement bétonnés espacées de 10m maximum constituées de massifs en enrochements bétonnés prenant l'ensemble de la largeur du lit, d'épaisseur et de longueur de 2m. La longueur du lit ainsi repris sera de 540m.

- Élargissement du lit à 6 m minimum et atténuation des pentes des berges :

Le lit se verra élargi jusqu'à atteindre 6m au minimum tout en aménageant des berges dont les pentes seront en rive droite d'un rapport de 3H/2V. L'élargissement sera surtout réalisé en rive gauche, entraînant la suppression de la piste présente sur cette rive. La rive droite sera pourvue d'enrochements libres en partie basse (1m seulement).

Les enrochements actuellement en place sur les berges en rive gauche ne seront plus nécessaires. Ces enrochements seront supprimés et utilisés pour stabiliser le fond du lit. La berge en rive gauche sera un talus végétalisé, sauf sur quelques portions du linéaire où l'aménagement de pentes de 3H/2V ne sera pas possible ; les enrochements en place seront alors conservés et liés aux enrochements de stabilisation du fond du lit;

- Réalisation de techniques végétales en rive droite au-dessus des enrochements, et sur toute la berge rive gauche. Une technique de génie végétale (cf partie 2.1.3) avec mise en place d'espèces adaptées sera mise en oeuvre sur le haut des protections.

L'aménagement des parcours à moindre dommage est détaillé dans les parties 2.2 et 2.3 de la note complémentaire.

Durant les travaux, un busage du torrent sur les tronçons en travaux sera réalisé. Le bétonnage des seuils sera réalisé hors d'eau, du pompage devra être prévu en cas d'eau résiduelle au sein de la zone d'asec, ainsi que des dispositifs de décantation des MES, et de prévention de départs de laitances de béton. Les travaux seront réalisés une période maximale de 4 mois, sur une période privilégiée entre septembre et mars (période de basses eaux).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La pérennité de l'aménagement nécessite une surveillance et un entretien régulier des ouvrages, en particulier pour ceux en génie végétal. Les plants ne reprenant pas à l'issue des travaux seront remplacés.

En cas de situation climatique particulière, une visite sera programmée. Un plan de gestion des matériaux solides sur la plage de dépôt et sur le tronçon en aval sera défini dans le cadre du dossier d'autorisation environnementale.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les travaux sont soumis à minima à déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 3.3.5.0) dans la mesure où ils proposent l'arasement d'une digue et la restauration ambitieuse d'un torrent aujourd'hui très dégradé.

La pente du Vorz (5 à 8% sur le secteur d'étude) ne permet pas d'utiliser uniquement des techniques végétales pour protéger les berges devant les enjeux, nous avons néanmoins été très ambitieux dans l'utilisation de techniques végétales en milieu et haut de berges devant les enjeux, et dès le pied de berge en rive gauche (enjeux moindres). Ce projet se veut novateur et exemplaire sur l'emploi de génie végétal sur un torrent des Alpes, aujourd'hui remarquablement dégradé, qui est en fait un trapèze enroché colonisé par les espèces exotiques envahissantes. Il est également exemplaire sur le volet du réemploi des matériaux, les enrochements seront uniquement repris du site (aucun apport).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
longueur aménagée (travaux entre la plage de dépôts et l'ancien moulin) largeur aménagée (travaux entre la plage de dépôts et l'ancien moulin)	540m de 10 m à 25 m en fonction des sections

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

commune de Sainte-Agnès (38190)
et commune de Saint Mury Monteymond (38190)

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PPRn de Sainte-Agnès, 2003, Zone Rouge
PPRn de Saint Mury-Monteymond, Zone Rouge

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude intercepte les ZNIEFF suivantes : I- ZNIEFF de type I n° 820032097 « Prairie sèches de Sainte Agnès » (52 ha) dans sa partie Sud, la n° 820032102 « Boisements alluviaux de l'Isère, de Pontcharra à Villard-Bonnot»(1338ha); II- ZNIEFF de type II n°820000395 "Contreforts occidentaux de la chaîne de Belledonne
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet se situe en zone de montagne dans les communes de Sainte-Agnès (38190) et de commune de Saint-Mury-Monteymond (38190).
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'intercepte pas une zone couverte par un arrêté de biotope. L'arrêté de biotope le plus proche se situe à plus de 4 km, il s'agit de la "tourbière du Poutaz" (FR3800950).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas au sein d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'intercepte pas de parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes ne font pas l'objet de tel plan de prévention ou arrêté.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet n'intercepte pas un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas au sein d'une zone humide. La zone humide internationale RAMSAR la plus proche se situe à environ 45 km. Il s'agit du "lac du bourget"(FR7200021).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet intercepte les PPRN suivants : - PPRN de Saint-Mury-Monteymond approuvé le 14/05/2003; - PPRN de Sainte-Agnès approuvé le 31/07/2003.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les PPRn sont approuvés.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas au sein d'un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche se situe à plus de 4 km, il s'agit de la zone "cembraies, pelouses, lacs et tourbières de Belledonne, de Chamrousse au Grand Colon" (FR8201733).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera aucune modifications sur les masses d'eau souterraines que ce soit dans les Formations cristallines de Belledonne du bas bassin versant de l'Isère (E13A) ou dans les formations sédimentaires du bas bassin versant de l'Isère (Et 3B).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les volumes des déblais sont estimés comme suit : - Enrochements présents, extraits et valorisés dans le projet:6000m ³ ; - Déblais (hors enrochements) liés à l'élargissement devant être évacués (destination locale souhaitée, en cours de recherche):8000m ³ . Afin d'éviter d'évacuer l'excédent dans la vallée (bilan carbone) une analyse est en cours avec les partenaires pour envisager le stockage/réemploi sur place.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas déficitaire en matériau. Seuls les végétaux et le béton seront acheminés.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prendra en compte les enjeux écologiques de la zone d'étude (cf note complémentaire), notamment par la mise en place de mesures d'évitement et de réduction. De plus, ces travaux peuvent améliorer significativement les fonctionnalités écologiques de la zone d'étude en élargissant le lit mineur et en recréant un lit moyen permettant l'expansion latérale des écoulements lors des montées d'eau, en supprimant les obstacles à la continuité longitudinale et latérale et en éradiquant les espèces invasives.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'implantant en lit mineur du Vorz, il se voit concerné par le risque de crue des torrents identifié aux PPR des 2 communes de ST AGNES et de ST MURY-MONTEYMOND.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seuls les travaux entraîneront un trafic d'engins de chantier et de camions. La durée des travaux est estimée à 4 mois.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seuls les travaux seront sources de bruit. La durée des travaux est estimée à 4 mois.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce projet peut engendrer des vibrations localisées temporaires en phase travaux pour la dépose/repose des blocs.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les enrochements qui se verront retirés du lits du Vorz, notamment liés à l'élargissement du lit du cours d'eau, seront réemployés au maximum dans la constitution des nouveaux enrochements. La production de déchets inertes issus des travaux sera négligeable.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il a été convenu suite aux réunions de concertation et au COPIL de conserver le moulin, bâtiment patrimonial reflétant l'activité passée du territoire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'élargissement du lit concernera entre 0 et 6 m en fond de lit. Les terrains concernés par cet élargissement sont des bordures essentiellement herbacées du cours d'eau, sans activité agricole ou forestière. Quelques bordures de jardins de particulier sont concernées à la marge. La piste longeant la rive gauche du Vorz et permettant l'accès à la plage de dépôt amont pour son entretien sera supprimée. Les voiries et accès divers ne seront pas impactés. Les usages du sol ne seront pas significativement modifiés.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En phase travaux, toutes les mesures seront prises pour limiter l'impact du projet sur l'environnement et/ou la santé humaine:

- Regroupement, stockage et recyclage des déchets de chantier réalisés conformément à la directive 1999/31/CE du 26/04/1999;
- Réviser régulièrement le bon état mécanique des engins, véhicules et matériels ;
- Mettre en place une zone étanche pour le stationnement, l'entretien et le lavage des engins de chantier ;
- Stocker les hydrocarbures et tout autre produit dangereux dans des cuves à double étanchéité + kit antipollution dans les engins;
- Signalisation immédiate des fuites, même légères, les pièces ou flexibles en mauvais état des engins de chantier ;
- Isoler la zone de chantier, mise en place d'un plan d'intervention par les entreprises de travaux;
- Suivi de survenue de crue pendant la période de travaux.

Pour limiter l'impact sur le milieu naturel les mesures suivantes seront mises en place :

- Adaptation du planning de travaux aux périodes de reproduction des oiseaux présents et des truites fario;
- Limiter la propagation des espèces invasives : lavage des engins; déchets verts évacués vers centres agréés ;
- Balisage du chantier et des secteurs sensibles pour limiter la destruction d'habitats en dehors du chantier ;
- Recréer un écosystème sur les bords de berges : les techniques végétales utilisées garantissent la création d'habitats.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet étant une modification d'un aménagement existant, il n'engendre pas de consommation d'espace significative ni de nouvelles nuisances par rapport à l'existant. L'affectation du site reste inchangée. L'aménagement projeté permet de retrouver une configuration plus naturelle du cours d'eau et une meilleure durabilité de l'aménagement. L'intégration de mesures d'évitement et de réduction permettent de préserver les enjeux du milieu naturel. D'autres mesures seront implémentées pour maintenir la qualité du cours d'eau et prévenir des pollutions accidentelles. Le projet qui se veut ambitieux et novateur en ayant recours au génie végétal, améliorera l'existant, tant sur le plan de la sécurité, que de la qualité environnementale (ripisylve fonctionnelle, habitats) et de la pérennité des ouvrages. Pour ces raisons, une évaluation environnementale ne semble pas justifiée. Une soumission du dossier en déclaration au titre de la rubrique 3.3.5.0 est visé et en cours de discussion.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Inventaire Faune-Flore-SETIS-2020	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Inventaire Faune-Flore-Tereo-2023	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Note Complémentaire décrivant la nature des travaux envisagés, les impacts et améliorations sur les milieux aquatiques et les aspects environnementaux	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

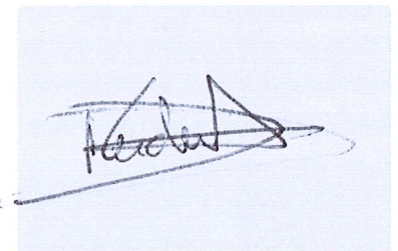
Nom Verdeil

Prénom Daniel

Qualité du signataire Directeur Adjoint du SYMBHI

À Grenoble

Fait le 3 / 0 / 0 1 / 2 0 2 4



Signature du (des) demandeur(s)

